



L'ESSENTIEL

LE BILLET DE CONGÉ ANNUEL

Tous les salariés y ont droit, mais tous n'en profitent pas !

LE BILLET DE CONGÉ ANNUEL, C'EST QUOI ?

Ce dispositif, qui existe depuis 1936, vous permet de bénéficier **une fois par an de 25% de réduction** sur un **trajet en train en seconde classe**.



QUI Y A DROIT ?

Vous et votre famille proche :

- Personne avec laquelle vous vivez en couple (marié, PACS ou concubin),
- Enfants de moins de 21 ans (sans limitation d'âge pour les enfants handicapés) non mariés à la charge de leurs parents,
- Parent(s) si vous êtes célibataire et qu'il(s) habite(nt) chez vous.

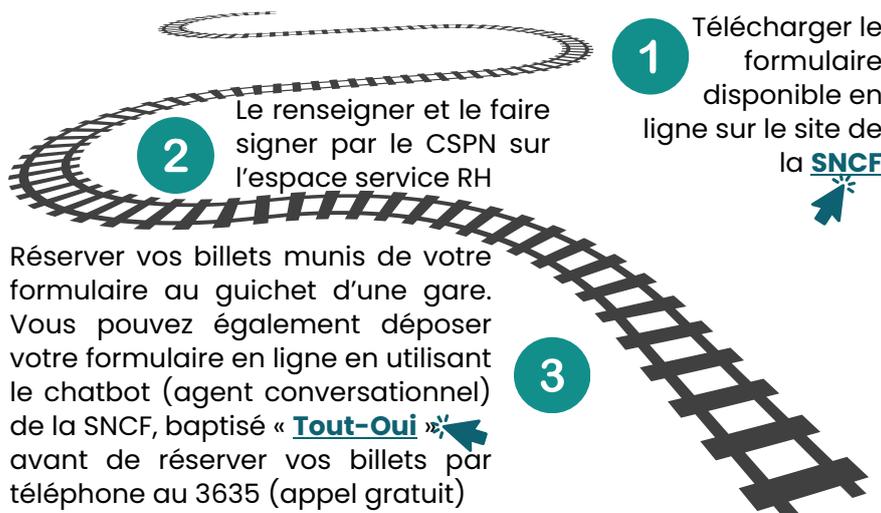
QUELS TRAJETS SONT ÉLIGIBLES À UNE RÉDUCTION POUR CONGÉ ANNUEL ?

Cette réduction est valable seulement pour :

- un billet dont l'aller et le retour sont 100% en train et font au moins 200 km au total,
- des billets plein tarif loisir 2^{de} classe,
- les TGV INOUI, TER ou trains Intercités,
- un voyage dont le retour s'effectue au plus tard 61 jours après le trajet aller.



COMMENT FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?



A noter :

- Votre demande doit être réalisée au moins 24h avant le départ souhaité,
- Le prix du ou des billets doit être réglé en une seule fois,
- Si vous prenez des billets pour toute votre famille, un justificatif tel que votre livret de famille vous sera demandé,
- Si votre demande concerne un billet comprenant un trajet avec une correspondance en TER, la réservation est réalisable uniquement au guichet.

CFE-CGC NAVAL GROUP

- BREST Rémy Déduyer 06 88 39 35 91 - CHERBOURG José Baptista 06 47 13 18 44 - INDRET Eric Parois-Queleennec 06 87 95 80 54
 - LORIENT Gaëlle Le Frapper 06 30 03 57 69 - OLLIOULES Nicolas Panesi 06 44 68 90 92 - REG. PARIS. Samuel Moinaux 06 74 00 02 22
 - RUELLÉ Leonardo Gullo 06 60 59 94 92 - ST-TROPEZ Catherine Collin 06 82 47 73 23 - TOULON Christophe Combe 06 61 94 87 82



J'adhère